

POURQUOI ADHÉRER AU SNETAP-FSU ?

Le SNETAP-FSU, syndicat multi catégoriel, est la 1ère organisation représentative au Ministère de l'Agriculture, comme cela a été confirmé lors des dernières élections. Il a pour vocation le développement de l'Enseignement Agricole Public Technique et Supérieur et la défense des intérêts de ses personnels, quelque soit leur catégorie.

En adhérant au SNETAP-FSU, tu rejoins le premier syndicat de l'Enseignement Agricole Public et du Ministère de l'Agriculture, un syndicat combatif, actif sur le terrain et présent, à tous les niveaux – national, régional et local – avec ses élu-e-s dans toutes les instances décisionnelles et paritaires de notre ministère.

La section d'établissement est la structure de base de notre syndicat. C'est clairement cette implantation locale qui démarque notre organisation. Elle fait sa force et fonde sa représentativité réelle. C'est un lieu d'échange essentiel entre collègues militant-e-s.

Un Syndicat ça sert à quoi ?

Le syndicat est là pour chacun d'entre nous, pour servir d'interface entre le salarié et l'employeur. Il règle des problèmes personnels à travers les CAP entre autres, mais il a aussi une mission collective pour tout ce qui concerne notre métier et les apprenants.

Un bureau régional composé de :

Fredreric Chassagette, secrétaire régional (LEGTA de Tours Fondettes),
Richard Le Moign, secrétaire adjoint en charge de l'enseignement initial par voie scolaire (LEGTA de Vendôme),
Alain Gidelle, secrétaire adjoint en charge des CFA et CFPPA (CFA 37).
Christophe Houllier, secrétaire adjoint en charge des ADL (LEGTA de Chartres).
Jean-Jacques Durand, trésorier régional (LEGTA du Chesnoy Montargis).
Michel Munch, trésorier régional adjoint (LPA Beaune la Rolande).



Bulletin du SNETAP-FSU de la région Centre
n°7 Hors série "spécial syndicalisation"

En région Centre, que fait le SNETAP ?

Le SNETAP, par sa représentativité forte issue des élections professionnelles, est présent dans toutes les instances. Il sait être force de contestation en impulsant les mobilisations nécessaires. Il est aussi force de proposition :

- sur l'enseignement agricole public régional pour soutenir les évolutions de structures et de moyens en CTREA (Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole),
- sur l'enseignement agricole public et privé régional au CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole),
- sur le CHSCT(Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail) régional et le groupe de veille Stress et Harcèlement, mis en place sous l'impulsion du SNETAP,
- sur des missions plus spécifiques telles que, le soutien des CFA et CFPPA, ou les filières (Service aux personnes, Viticulture, Forêt, IAA etc.),
- dans les instances des personnels TOS-ADL du Conseil Régional (CTP, CAP, CHS).

Personnels, établissements et apprenants sont au cœur de notre action.

Nous collaborons suivant les dossiers avec d'autres partenaires de l'enseignement agricole public : Conseil régional, Parents d'élèves, Elus, autres syndicats... Nous avons été jusqu'à mettre en place un Comité de Défense de EAP.

En Région, qui sommes nous ?

Par la représentativité donnée par les élections professionnelles, nous sommes soutenus par près de 80% des personnels. Nous sommes plus de 200 syndiqués soit un peu moins de 20% des personnels et nous aurions encore plus de poids auprès des pouvoirs publics si nous étions plus nombreux. Nous sommes présents dans chaque établissement de la Région centre.

POURQUOI ADHÉRER AU SNETAP-FSU ?

Le SNETAP-FSU, syndicat multi catégoriel, est la 1ère organisation représentative au Ministère de l'Agriculture, comme cela a été confirmé lors des dernières élections. Il a pour vocation le développement de l'Enseignement Agricole Public Technique et Supérieur et la défense des intérêts de ses personnels, quelque soit leur catégorie.

En adhérant au SNETAP-FSU, tu rejoins le premier syndicat de l'Enseignement Agricole Public et du Ministère de l'Agriculture, un syndicat combatif, actif sur le terrain et présent, à tous les niveaux – national, régional et local – avec ses élu-e-s dans toutes les instances décisionnelles et paritaires de notre ministère.

La section d'établissement est la structure de base de notre syndicat. C'est clairement cette implantation locale qui démarque notre organisation. Elle fait sa force et fonde sa représentativité réelle. C'est un lieu d'échange essentiel entre collègues militant-e-s.

Un Syndicat ça sert à quoi ?

Le syndicat est là pour chacun d'entre nous, pour servir d'interface entre le salarié et l'employeur. Il règle des problèmes personnels à travers les CAP entre autres, mais il a aussi une mission collective pour tout ce qui concerne notre métier et les apprenants.

Un bureau régional composé de :

Fredreric Chassagette, secrétaire régional (LEGTA de Tours Fondettes),
Richard Le Moign, secrétaire adjoint en charge de l'enseignement initial par voie scolaire (LEGTA de Vendôme),
Alain Gidelle, secrétaire adjoint en charge des CFA et CFPPA (CFA 37).
Christophe Houllier, secrétaire adjoint en charge des ADL (LEGTA de Chartres).
Jean-Jacques Durand, trésorier régional (LEGTA du Chesnoy Montargis).
Michel Munch, trésorier régional adjoint (LPA Beaune la Rolande).



Bulletin du SNETAP-FSU de la région Centre
n°7 Hors série "spécial syndicalisation"

En région Centre, que fait le SNETAP ?

Le SNETAP, par sa représentativité forte issue des élections professionnelles, est présent dans toutes les instances. Il sait être force de contestation en impulsant les mobilisations nécessaires. Il est aussi force de proposition :

- sur l'enseignement agricole public régional pour soutenir les évolutions de structures et de moyens en CTREA (Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole),
- sur l'enseignement agricole public et privé régional au CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole),
- sur le CHSCT(Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail) régional et le groupe de veille Stress et Harcèlement, mis en place sous l'impulsion du SNETAP,
- sur des missions plus spécifiques telles que, le soutien des CFA et CFPPA, ou les filières (Service aux personnes, Viticulture, Forêt, IAA etc.),
- dans les instances des personnels TOS-ADL du Conseil Régional (CTP, CAP, CHS).

Personnels, établissements et apprenants sont au cœur de notre action.

Nous collaborons suivant les dossiers avec d'autres partenaires de l'enseignement agricole public : Conseil régional, Parents d'élèves, Elus, autres syndicats... Nous avons été jusqu'à mettre en place un Comité de Défense de EAP.

En Région, qui sommes nous ?

Par la représentativité donnée par les élections professionnelles, nous sommes soutenus par près de 80% des personnels. Nous sommes plus de 200 syndiqués soit un peu moins de 20% des personnels et nous aurions encore plus de poids auprès des pouvoirs publics si nous étions plus nombreux. Nous sommes présents dans chaque établissement de la Région centre.

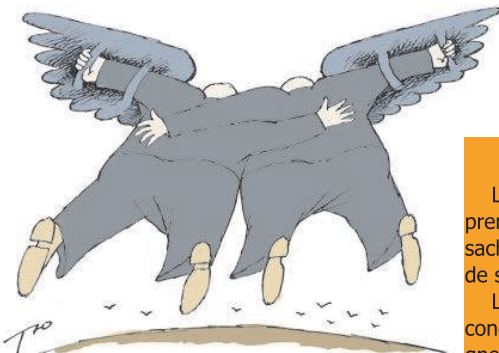
Une cotisation syndicale, combien ça coûte ?

La cotisation est proportionnelle aux revenus, soit entre 100 € et 300 € par an, basée sur les indices de la feuille de paye. Compte tenu de l'avantage fiscal le coût réel est divisé par trois. Le montant de cette cotisation n'a pas évolué depuis plusieurs années.

CRÉDIT D'IMPÔT - article 199 quater C du code général des impôts.

Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu. Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées.

La différence avec les pratiques antérieures, c'est que désormais, que vous soyez imposable ou non, vous bénéficiez d'un dégrèvement de 2/3 du montant de votre cotisation avec remboursement pour les non-imposables par le Trésor Public.



**TOUT LE MONDE SAVAIT QUE C'ÉTAIT IMPOSSIBLE
IL EST VENU UN IMBÉCILE QUI NE LE SAVAIT PAS
ET QUI L'A FAIT.**

MARCEL PAGNOL



Comment sont utilisées ces sommes par le Syndicat ?

80% des ressources du SNETAP proviennent des cotisations annuelles des adhérents, ce qui lui garantit son indépendance... au-delà des slogans !

50% des dépenses est affecté aux déplacements des élus nationaux de 1 à 4 déplacements par mois sur Paris à partir des 4 coins de la France et aux militants sur des actions ciblées.

Les autres postes de dépenses sont les impressions et reprographies, les frais postaux et de communication, les frais d'honoraires de comptabilité et d'avocats.

Les comptes sont suivis et validés par un commissaire aux comptes, avec parution annuelle au Journal Officiel.

Une Adhésion à quoi ça sert ?

L'adhésion n'est pas une assurance personnelle qu'on prendrait pour garantir une mutation ou un avancement, sachant que le SNETAP n'a jamais refusé d'écouter ou de soutenir un non syndiqué.

L'adhésion est un signe fort de soutien à la ligne de conduite du SNETAP pour défendre et développer l'enseignement agricole public. Le nombre d'adhérents et les cotisations collectées sont l'énergie nécessaire pour renforcer un enseignement agricole public de qualité.

L'adhésion est possible toute l'année mais le plus tôt sur l'année scolaire est le mieux pour un suivi par nos secrétaires et trésoriers bénévoles, ou déchargés symboliquement par le ministère.

**Vous êtes maintenant convaincus.
Prenez contact avec votre correspondant local
ou sur <http://www.snetap-fsu.fr/>.**

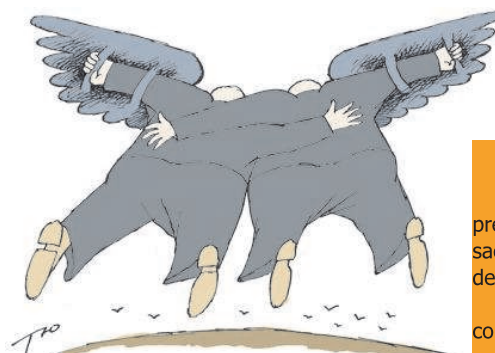
Une cotisation syndicale, combien ça coûte ?

La cotisation est proportionnelle aux revenus, soit entre 100 € et 300 € par an, basée sur les indices de la feuille de paye. Compte tenu de l'avantage fiscal le coût réel est divisé par trois. Le montant de cette cotisation n'a pas évolué depuis plusieurs années.

CRÉDIT D'IMPÔT - article 199 quater C du code général des impôts.

Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu. Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées.

La différence avec les pratiques antérieures, c'est que désormais, que vous soyez imposable ou non, vous bénéficiez d'un dégrèvement de 2/3 du montant de votre cotisation avec remboursement pour les non-imposables par le Trésor Public.



**TOUT LE MONDE SAVAIT QUE C'ÉTAIT IMPOSSIBLE
IL EST VENU UN IMBÉCILE QUI NE LE SAVAIT PAS
ET QUI L'A FAIT.**

MARCEL PAGNOL



Comment sont utilisées ces sommes par le Syndicat ?

80% des ressources du SNETAP proviennent des cotisations annuelles des adhérents, ce qui lui garantit son indépendance... au-delà des slogans !

50% des dépenses est affecté aux déplacements des élus nationaux de 1 à 4 déplacements par mois sur Paris à partir des 4 coins de la France et aux militants sur des actions ciblées.

Les autres postes de dépenses sont les impressions et reprographies, les frais postaux et de communication, les frais d'honoraires de comptabilité et d'avocats.

Les comptes sont suivis et validés par un commissaire aux comptes, avec parution annuelle au Journal Officiel.

Une Adhésion à quoi ça sert ?

L'adhésion n'est pas une assurance personnelle qu'on prendrait pour garantir une mutation ou un avancement, sachant que le SNETAP n'a jamais refusé d'écouter ou de soutenir un non syndiqué.

L'adhésion est un signe fort de soutien à la ligne de conduite du SNETAP pour défendre et développer l'enseignement agricole public. Le nombre d'adhérents et les cotisations collectées sont l'énergie nécessaire pour renforcer un enseignement agricole public de qualité.

L'adhésion est possible toute l'année mais le plus tôt sur l'année scolaire est le mieux pour un suivi par nos secrétaires et trésoriers bénévoles, ou déchargés symboliquement par le ministère.

**Vous êtes maintenant convaincus.
Prenez contact avec votre correspondant local
ou sur <http://www.snetap-fsu.fr/>.**